

PARTICIPATION À LA CAISSE DE SOLIDARITÉ

La caisse de solidarité du collège permet aux familles en difficultés d'être aidées financièrement pour que leurs enfants puissent :

- Bénéficier de la demi-pension
- Participer à des voyages scolaires
- Bénéficier d'aide aux transports

Le montant de la participation facultative à la caisse de solidarité est laissé à votre appréciation.

Je soussigné(e) M.,

Responsable de l'élève, en classe de

Participe à la caisse de solidarité pour un montant de €

☐ en espèces dans une enveloppe.

☐ par virement sur le RIB du collège en indiquant le libellé : « **Don caisse de solidarité** »

Date et Signature :